Envoyé en préfecture le 02/08/2023
Reçu en préfecture le 02/08/2023
Publié le
ID : 038-213803489-20230712-2023_100_BIS-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

CONCERNE : LES CLASSES ULIS des ECOLES DE LA VILLE DE BOURGOIN-JALLIEU

L'article 5 de la convention relative à la contribution financière aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, en date du 3 décembre 2020, précisait que celle-ci serait actualisée à chaque rentrée scolaire compte tenu des effectifs et de l'évolution des charges.

Actuellement 52 élèves fréquentent les 4 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire - école (ex classes CLIS) situées dans les écoles de la ville.

L'année de référence prise en compte comme base de calcul pour 2022/2023 est l'année scolaire 2022/2023 et les frais de fonctionnement inscrits au CA 2021 :

- Le nombre d'enfants inscrits dans les écoles de Bourgoin-Jallieu pour l'année scolaire 2022/2023 est de 2 572 élèves.

- Le montant total des frais de fonctionnement des établissements scolaires de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2021 est de 2 742 013,02 € ; la participation financière est donc de 1 066,10 € pour 1 enfant.

La commune de RUY-MONTCEAU contribuera aux charges énoncées pour 3 enfants,

- **Mattéo GUILLOT DESCHAUX**
- **Serena PICCOLO**
- **Lylou THIRY**

soit : 3 198.30 € (Trois mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente centimes)

A Bourgoin-Jallieu,
le 28 novembre 2022

Par délégation du Maire de Bourgoin-Jallieu
Hélène ACCETTOLA,
4ème Adjointe en charge de l'éducation
et de l'égalité femme-homme
Conseillère communautaire CAPI

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le Maire de Ruy-Montceau
Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

Publié le : 24/06/2025 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33448